

## Fiche pratique

### Le mécanisme de purge des suspensions

*Pour en savoir plus :*

- **FF Roller Sports & Skateboard** : CS11742 - 6 boulevard Franklin Roosevelt – 33080 BORDEAUX cedex – [juridique@ffroller-skateboard.com](mailto:juridique@ffroller-skateboard.com) ou 05 56 33 65 63

Le mécanisme de purge des suspensions a évolué en début de saison.

Il apparaît souhaitable d'apporter quelques précisions sur cette nouvelle réglementation afin de faciliter sa compréhension, au moyen de quelques cas pratiques.

#### 1. Le principe général

---

Depuis le début de saison, les sanctions ne doivent plus obligatoirement être purgées dans les rencontres officielles jouées dans la catégorie d'équipe dans laquelle le joueur a été sanctionné.

Désormais, un joueur sanctionné a la possibilité de reprendre la compétition avec n'importe quelle équipe de son club (équipe première, équipes inférieures, équipe d'une autre catégorie d'âge dans laquelle il est autorisé à participer), à condition d'avoir purgé sa sanction au cours des matches officiels de cette dernière, et ce, quelle que soit l'équipe dans laquelle il a été sanctionné.

Toutefois, la purge par un joueur dans l'une des équipes de son club et le fait qu'il ait repris la compétition avec cette équipe, **ne le dispense pas, s'il veut jouer avec une autre équipe, de devoir purger également au cours des matches officiels de cette dernière.**

Un joueur suspendu doit donc, avant de reprendre la compétition avec chaque équipe dans laquelle il est susceptible d'évoluer, **vérifier que cette équipe a bien joué le nombre de matches officiels équivalant au nombre de matches de suspension qui lui a été infligé.**

Exemple :

Un jeune évoluant en junior susceptible de jouer dans 3 équipes :

- L'équipe 1<sup>ère</sup> de Senior évoluant en N1
- L'équipe réserve de Senior évoluant en N3
- L'équipe junior évoluant en championnat junior

Le joueur est sanctionné de 3 matchs de suspension ferme à la suite d'incidents survenus lors d'une rencontre disputée par l'une de ces trois équipes.

Équipes	Date d'effet : Semaine 0	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Senior équipe première	☆	■	■	✘	■	■	
Senior équipe réserve	☆	■	✘	■	✘	■	■
Juniors	☆	■	■	■	■		

■ Matchs au cours desquels le joueur purge sa sanction

■ Matchs auxquels le joueur peut participer

✘ Pas de match pour cette équipe

☆ Date d'effet de la sanction

Dans cet exemple, le joueur sanctionné pourra reprendre la compétition dès la semaine 4, mais uniquement avec l'équipe junior de son club qui aura joué 3 matchs depuis la date d'effet de la sanction.

Il devra attendre la semaine 5 pour rejouer avec l'équipe première senior de son club, et la semaine 6 pour rejouer en équipe réserve senior.

## 2. Cas d'un joueur sanctionné changeant de club

Dans le cas où un joueur sanctionné change de club, il doit purger sa sanction selon les modalités du principe général.

Dès lors, le joueur changeant de club doit, avant de pouvoir rejouer avec n'importe quelle équipe de son nouveau club, attendre que cette dernière ait disputé, depuis la date d'effet de la sanction qui lui a été infligée, le nombre de rencontres officielles équivalant au nombre de matches pour lequel il a été suspendu.

Les matches pris en compte dans ce cas sont donc les matches officiels disputés par l'équipe de son nouveau club dans laquelle il reprend la compétition, depuis la date d'effet de sa sanction.














On ne prend donc pas en compte les matches joués par les équipes de son ancien club avant qu'il mute, puisque la sanction court également pour le nouveau club depuis sa date d'effet.


**Exemple :**


Le 01/10/2017, un joueur est sanctionné de 3 matchs fermes de suspension à la suite d'incidents survenus lors d'un match disputé par l'une des équipes de son club


Le 13/11/2017, ce joueur change de club (démission dans le cadre d'une mutation hors période + demande de licence)

Il faut se référer au calendrier de l'équipe de son nouveau club dans laquelle il est susceptible d'évoluer (par exemple l'équipe première ou la réserve) à compter de la date d'effet de la suspension, en remontant aux matches disputés par cette équipe.

Équipes	Date d'effet : sanction ancien club	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6
Senior équipe 1 <sup>ère</sup> nouveau club							
Senior équipe réserve nouveau club							

 Matches au cours desquels le joueur purge sa sanction

 Matches auxquels le joueur peut participer

 Pas de match pour cette équipe

 Mutation

 Date d'effet de la sanction